République Française COMMUNE DE SAINT ROMAN

Nombre de membres Séance du 16 novembre 2022

en exercice: 10 L'an deux mille vingt-deux et le seize novembre l'assemblée régulièrement

convoquée le 16 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Catherine

Présents: 8 PELLIN

Sont présents: Michaël GUILLAUME. Christophe ICHE. Pascale ASTIER.

Votants: 9 Robert BRUN, Martine CIVALLERI, Josiane BUIS, Catherine PELLINI, Rémy REY

Représentés: Julien CIVALLERI par Martine CIVALLERI

Excuses: Jérôme VIGNON

Absents:

Secrétaire de séance: Josiane BUIS

Objet: Approbation du procès verbal du 06 septembre 2022

Le conseil municipal approuve le procès verbal du 06 septembre 2022. 0 abstention, 0 contre, 0 pour

Objet: Admission en non valeur - 2022 DE 036

Le Service de Gestion Comptable de Crest propose un état des non valeurs pour le budget eau et assainissement pour un montant de 498,65 euros.

Lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuites, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il demande à la commune l'admission en non valeur des sommes non recouvrées.

Cette procédure correspond à un apurement comptable se traduisant par une charge au compte 6541.

A la lecture des noms et des sommes des redevables, il est évoqué de fournir l'adresse d'un redevable n'habitant plus sur la commune pour que les poursuites reprennent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 0 contre, 0 abstention, 9 pour, Refuse d'admettre la somme en non valeur d'un montant de 497.76 euros. Décide d'admettre en non valeur la somme de 0.89 euros.

Objet: Demande de subvention - Collège du Diois - Voyage Italie - 2022 DE 037

Madame le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention du Collège du Diois pour un voyage en Italie en 2023 dans le cadre d'apprentissages linguistiques, culturels et historiques. Un élève de la commune participera à ce voyage.

Le Conseil Municipal, après délibération, 0 contre, 0 abstention, 9 pour, Attribue une subvention de 50 euros au Collège du Diois pour le voyage en Italie en 2023.

Objet: Pose de compteurs. Approbation et lancement du programme de travaux Eau potable - 2022 DE 039

CONSIDERANT:

- Les priorités affichées du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune
- L'adhésion de notre commune au contrat de progrès 2020-2022 avec la Communauté des Communes du Diois, l'Agence de l'eau et le Département
- Les financements envisageables pour la pose des compteurs individuels de l'Etat et du département de la Drôme,
- La charte d'amélioration des services proposée par la commission Eau et assainissement du Diois

Il est proposé de poser les compteurs individuels d'eau potable.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Description du	Coût total	Département		DETR		Autofinancement	
projet	HT	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Montant
Pose des compteurs	37 200 €	55 %	20 460 €	25 %	9 300 €	20 %	7 440 €
individuels							

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 0 contre, 0 abstention, 9 pour,

- Approuve l'opportunité d'engager ce programme de travaux
- Sollicite le financement maximum auprès du Département de la Drôme et de l'Etat pour ces travaux
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
- Donne pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération

Objet: Abri voyageur - 2022_DE_040

Madame le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention du Collège du Diois pour un voyage en Italie en 2023 dans le cadre d'apprentissages linguistiques, culturels et historiques. Un élève de la commune participera à ce voyage.

Le Conseil Municipal, après délibération, 0 contre, 0 abstention, 9 pour, Attribue une subvention de 50 euros au Collège du Diois pour le voyage en Italie en 2023.

Les travaux d'aménagement de la traverse sont achevés. Madame le maire propose de remplacer l'abri voyageur qui est en mauvais état.

La Région en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires finance des abri-voyageurs pour les communes. Ces abris-voyageurs sont fournis et posés par la Région.

Une convention doit être signée entre la commune et la Région pour fixer les conditions d'occupation du domaine public et des modalités de fourniture, pose et entretien.

Madame le maire donne lecture de la convention ci jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 0 contre, 0 abstention, 9 pour,

Accepte de remplacer l'abri-voyageur,

Accepte de signer la convention relative à l'installation d'abri-voyageurs avec la Région.

Donne tous les pouvoirs au maire pour gérer ce dossier.

Divers

Madame le maire fait part du souhait su SMRD d'élargir le périmètre de l'ENS des Nays. Le conseil municipal n'est pas favorable. Une réunion avec le SMRD va être organisée.

Le recensement de la commune va avoir lieu en 2023. Il commencera le 19 janvier.

La présidente de séance Catherine PELLINI La secrètaire de séance Josiane BUIS